



Indivision suite a un divorce

Par **defossez**, le **04/03/2015** à **16:08**

Bonjour je suis en instance de divorce depuis deux ans ,mon divorce va être prononcé prochainement.Mon ex mari a été voir son banquier pour avoir un pret pour me donner ma part,sa banque le suit sans soucis mais son banquier lui a parlé de l indivision.Pouvez me dire les avantages et les inconvénient de l indivision en cas de divorce.Dans l attente de votre réponse.Cordialement madame defossez.

Par **Visiteur**, le **04/03/2015** à **16:33**

Bonjour,
c'est le régime immo pour une succession en général; pour les autres cas, perso je déconseille. Surtout pour un divorce ! L'indivision va bien tant que tout va bien !! Dans un divorce il vaut mieux ne pas partager quoique ce soit ! C'est très... trop souvent source de conflits à terme.

Par **defossez**, le **04/03/2015** à **16:39**

Merci de votre conseil.Quelqu un m a dit qu en indivision suite a un divorce on devait participer aux charges du logement et aux impots est ce vrai?

Par **domat**, le **04/03/2015** à **16:56**

bjr,
vous devez payer les frais et les taxes pour les biens restés en indivision, ce qui devient compliqué quand les indivisaires ne sont pas d'accord entre eux surtout quand un des ex-époux occupe un bien en indivision.
cdt